

## **Contre la loi travail : construisons la grève générale !**

Avec ce gouvernement c'est tous les jours Noël pour les patrons et actionnaires ! La future réforme du droit du Travail proposée par la ministre El Khomri est un retour en arrière d'un siècle sur le code du travail et les conquêtes sociales du mouvement syndical.

**Le projet de loi El Khomri aura des conséquences lourdes pour tous les salarié.e.s :**

### **Un code du Travail à minima**

Généralisation des accords collectifs à la place des protections légales du code du Travail réduit à un socle minimal. Accords d'entreprise ou de sites pouvant être plus défavorables qu'un accord de branche. Les droits seront variables suivant les rapports de force dans chaque entreprise !

### **Travailler plus pour gagner moins**

Possibilité de déroger aux 35h comme base du temps de travail, forfait jour au lieu des 35h pour les entreprises de moins de 50 salarié.e.s (sans accord), travail quotidien jusqu'à 12h, temps de travail hebdomadaire jusqu'à 44h pendant 16 semaines avec réduction des pauses, possibilité de fractionner le repos quotidien de 11h, jusqu'à 40h hebdomadaires pour les apprenti.e.s, redéfinition du travail de nuit et des régimes d'astreintes...

Nouveau régime pour les heures supplémentaires pouvant être plafonnée à seulement 10 %.

### **Le droit de la fermer et une justice au rabais**

Accord collectif primant sur le contrat de travail. Un.e salari.e.e refusant un accord régressif sera licencié.e « pour motif personnel » sans possibilité de saisir les prud'hommes.

Plafonnement des indemnités prud'homales pour licenciement avec un barème selon l'ancienneté.

### **Un recul démocratique**

Accords collectifs avec les syndicats majoritaires (50 %) mais contournement par référendum si accord avec des syndicats minoritaires (30 %).

Dérogation possible à la périodicité des négociations obligatoires (de 1 à 3 ans pour les négociations annuelles, de 3 à 5 ans pour les négociations triennales, de 5 à 7 ans pour les quinquennales).

Délais accordés aux entreprises dépassant le seuil de 300 salariés pour mettre en place les IRP correspondantes.

### **Un CPA au but trouble**

Mise en place d'un compte personnel d'activité CPA dans le public comme le privé. Une multitude de « comptes » y seront rassemblés (compte retraite, compte assurance maladie, compte mutuelle, compte épargne-temps, compte congés...) alimentés en heures, en points ou en euros. Le risque est de devoir compenser des droits en renonçant à d'autres !

**9 mars 2016 :  
Rassemblement à Marseille à 11h30  
Place Charles de Gaulle  
(bas de la Canebière)**

## **Se mobiliser pour une répartition égalitaire des richesses et du travail !**

Comme pour les mesures pro-patronales précédentes (ANI, pacte de responsabilité, CICE) la lutte contre le chômage sert d'alibi avec le résultat que l'on connaît : plus de 5 millions de chômeurs toutes catégories ! On sait très bien que l'objectif est plutôt d'accroître la rentabilité des entreprises et les profits des actionnaires accentuant encore les inégalités de richesse. Nous devons imposer un autre projet de société alternatif à cette barbarie capitaliste !

Avec le succès de la pétition en ligne et des protestations sur les réseaux sociaux, le gouvernement a reculé de deux semaines l'examen du projet et annoncé des concessions. Nous n'en voulons pas, il faut obtenir le retrait pur et simple de ce projet !

Nos droits ne sont pas tombés du ciel mais sont le fruit des combats ouvriers et syndicaux de nos aînés ! Aujourd'hui, il faut préparer un mouvement de grève général le plus large possible et porter un coup économique au patronat. C'est dans cette optique que la CNT Solidarité Ouvrière appelle à participer aux premières mobilisations unitaires des 09 et 31 mars. Ensemble : construisons la grève générale !